

# REVUE INTERNATIONALE DE CRIMINOLOGIE ET DE POLICE TECHNIQUE

FONDÉE EN 1947

GENÈVE

N° 1 — 1955

## ÉCHOS ET VARIÉTÉS

- L'assassinat du Roi Alexandre I<sup>er</sup> de Yougoslavie à Marseille* par A. GUIBBAL, Ancien chef de la IX<sup>e</sup> Brigade de police mobile, ancien contrôleur général de la Sûreté Nationale, Marseille . . . 1
- A travers le monde*, par M<sup>e</sup> R. BERGER, D<sup>r</sup> en droit, Genève . . . . . 19
- La littérature policière*, par M<sup>es</sup> R. BERGER et M. MAIER, D<sup>ts</sup> en droit, Genève . . . . . 41
- Un libraire a lu . . .*, par P. RIGONI, Genève . . . . . 45
- La peau humaine et ses usages (suite)* par J. de KERDÉLAND, homme de lettres, Paris . . . . . 47

## PARTIE SCIENTIFIQUE

Le sommaire de la partie scientifique figure à la page 1

## L'ASSASSINAT DU ROI ALEXANDRE I<sup>er</sup> DE YUGOSLAVIE A MARSEILLE

par Alexandre GUIBBAL

*Ancien Chef de la IX<sup>e</sup> Brigade de police mobile,  
ancien Contrôleur général de la Sûreté Nationale, Marseille*

### L'ATTENTAT

C'est à Marseille, le mardi 9 octobre 1934 à 16 heures, que la blanche vedette royale détachée du croiseur yougoslave Dubrovnik, mouillé en rade, faisait son entrée dans les eaux du Vieux-Port. Elle avait à son bord le descendant de la dynastie des Karageorgevitch : Alexandre I<sup>er</sup>, roi de Yougoslavie.

La ville était pavoisée aux trois couleurs ; dans le ciel, des hydravions évoluaient gracieusement, tandis que sur le quai avaient pris position un bataillon de l'infanterie coloniale avec sa musique, des gardes mobiles, des gendarmes et des gardiens de la paix.

Sur le plan d'eau, deux sous-marins encadraient un débarcadère décoré de vaporeuses tentures de velours rouge à franges d'or, et de plantes vertes.

Les autorités étaient présentes, attendant l'accostage pour présenter leurs souhaits de bienvenue au souverain.

*Le grand cordon de la Légion d'honneur barrant sa poitrine, souriant et alerte dans son grand uniforme d'amiral, le Roi met pied à terre et serre la main du ministre français des Affaires étrangères, M. Louis Barthou, qu'il connaît particulièrement.*

*En France, où l'énorme majorité du peuple est cependant foncièrement attachée aux institutions républicaines, la foule a toujours accueilli avec enthousiasme les têtes couronnées !*

*Massée ce jour-là aux abords du quai des Belges, elle applaudit à tout rompre, mêlant ses vivats aux accents des hymnes nationaux qu'exécute la musique militaire.*

*Le long des trottoirs, sur le parcours que doit emprunter le défilé pour se rendre à la préfecture, le nombre des curieux augmente sans cesse, car la circulation est arrêtée en divers points de la ville. A vrai dire, le service d'ordre n'a aucun mal à faire appliquer les consignes, toujours les mêmes en pareilles circonstances.*



Signaux...

Plaques  
de bicyclettes...

Plaquettes  
pour chars  
agricoles...

Manchettes  
pour les agents  
de police...

*Sécurité sur la route  
jour et nuit avec les signaux*

**Scotchlite**

REPRÉSENTATION GÉNÉRALE POUR LA SUISSE :

**LABITZKE HANDELS AG.  
ZURICH 48**

Le Roi a pris place dans une automobile découverte, ayant à ses côtés M. Barthou. Lui faisant face, en grande tenue, le général Georges, membre du Conseil supérieur de la guerre. Des cavaliers et deux voitures du service d'ordre ouvrent la marche.

Les ovations créent une ambiance de fête alors que la voiture royale s'engage lentement sur la Canebière, mais le ciel s'assombrit subitement, comme s'il entendait pré-luder à de sombres événements.

Car soudain la tragédie se déroule.

Des coups de feu éclatent. (La voiture n'est engagée que d'une centaine de mètres seulement sur la Canebière, et quelques minutes à peine se sont écoulées depuis le départ du quai.)

Un homme hurlant « Vive le Roi » a fait irruption, venant de la place de la Bourse; fendant les rangées d'assistants placés au bord du trottoir, il est passé devant un colonel dont le cheval caracole aux côtés de la voiture royale; sautant sur le marchepied de celle-ci, il a déchargé un énorme revolver sur les occupants.

Le chauffeur du préfet, qui pilote la voiture, freine et par un rapide réflexe, empoigne l'homme par les cheveux, maintenant son visage contre la carrosserie; c'est alors que le colonel à cheval l'abat à coups de sabre.

Quelques secondes de confusion passées, les gardes républicains, les policiers, divers fonctionnaires et de courageux citoyens sont sur les lieux.

Le Roi, M. Barthou et le général Georges ont été atteints. L'assassin, à terre, écharpé par la foule, est dans le coma; deux mères de famille sont tuées, un gardien de la paix est gravement touché (il devait trépasser quelques mois plus tard). Une dizaine de blessés parmi la foule et les policiers échappèrent à une issue fatale.

Sur tout le parcours menant à la Préfecture et que devait emprunter le cortège, les personnes aux balcons ou sur les trottoirs virent passer en trombe la Delage préfectorale dont les fanions indiquaient l'éphémère qualité royale. Deux hommes au visage bouleversé se tenaient sur les marchepieds et l'on pouvait apercevoir à l'intérieur un corps étendu sur lequel se penchaient des personnages chamarrés.

M. Barthou, ministre français des Affaires étrangères et membre de l'Académie française, qui avait été transporté à l'Hôtel-Dieu, expirait à 17 heures. Le général Georges devait miraculeusement échapper à la mort malgré quatre blessures.

Quant au Roi, qui avait rendu le dernier soupir sur un canapé d'un des salons de la Préfecture, sans jamais avoir repris connaissance, c'est vers 18 heures qu'il me fut donné de le voir. Après la funèbre toilette, on lui avait remis son uniforme d'amiral.

Une information avait été immédiatement ouverte pour assassinats par le Parquet de Marseille et le juge d'instruction commis avait confié à la IX<sup>e</sup> brigade mobile, dont je faisais déjà partie à l'époque en qualité de commissaire de police, le soin d'exécuter ses commissions rogatoires.

Mais parallèlement à l'enquête judiciaire se poursuivait une enquête administrative dans le but de déterminer les responsabilités. Beaucoup comprendront qu'il s'agissait surtout de calmer des esprits échauffés et de jeter en pâture quelques noms de soi-disant « responsables » dont on sait que la catégorie des « lampistes » constitue la pépinière!

Il faut vraiment méconnaître l'état d'âme du fanatique qu'emportent des passions diverses, pour prétendre qu'avec plus de précautions, l'attentat aurait pu être évité<sup>1</sup>.

Il est avéré que l'assassin, ayant fait l'abandon de sa personne, si une quintuple rangée de gardiens placés le long du trottoir avait été pour lui infranchissable, même

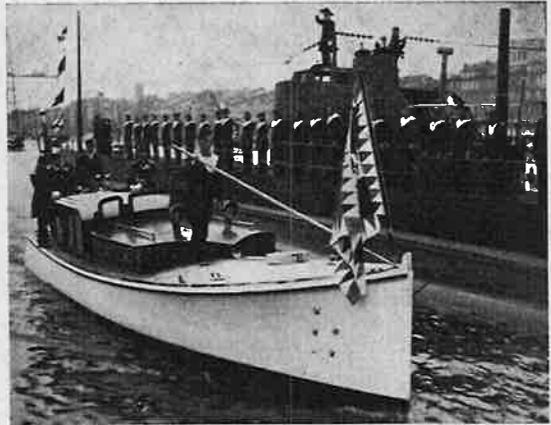


Fig. 1. La vedette portant le fanion royal accoste. Le roi est debout à l'arrière.

placé au quinzième rang d'une foule compacte, il aurait, au passage de la voiture royale, lancé les grenades dont on l'a trouvé porteur.

Les mesures préventives quant au contrôle des étrangers notamment, avaient été comme à l'ordinaire appliquées en tous lieux du territoire et seuls pouvaient être

<sup>1</sup> C'est aussi l'avis du journaliste Georges Rapon, du Figaro, qui, dans son livre de souvenirs *Des yeux pour voir* (Flammarion, Paris, 1953) écrit, parlant de l'absence de troupe le long du cortège:

« On a beaucoup reproché cette insuffisance du service d'ordre à la municipalité et même au gouvernement de l'époque. A la vérité, je doute qu'aucun déploiement de force puisse écarter la possibilité d'un attentat. Combien de fois ai-je mis mes pas dans ceux d'un grand personnage dont la protection était minutieusement organisée! Rien ne me signalait comme appartenant à la presse, si ce n'est un minuscule insigne dont, hors de Paris, personne ne connaissait la signification. C'était affaire d'assurance. Il suffisait de marcher calmement dans le groupe des officiels. Et à moins de dresser une véritable muraille d'hommes, épaule contre épaule, on ne saurait parler de barrage infranchissable. »

Et puis, comme le fait remarquer le commissaire Guibbal, il y a les grenades...

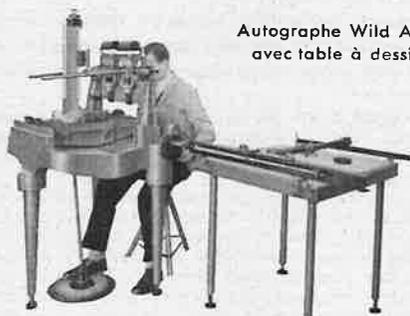


## Un témoin incontestable,

la chambre stéréométrique Wild,  
identifie en peu de temps  
et avec seulement quelques photos  
chaque accident de circulation.

A l'aide de l'autographe  
Wild A4

les prises de vues stéréoscopiques  
peuvent être restituées  
à 1 ou 2 cm près



Autographe Wild A4  
avec table à dessin

SUISSE

**WILD**  
**HEERBRUGG**



*Vos ordres  
seront exécutés avec le plus grand  
soin par nos services spécialisés*



## SOCIÉTÉ DE BANQUE SUISSE GENÈVE

RUE DE LA CONFÉDÉRATION

CORNAVIN - EAUX-VIVES - PLAINPALAIS - CAROUGE

invoqués en l'occurrence, la fatalité, les impondérables, la chance pour les uns, la malchance pour d'autres.

Certaines relations de cet attentat ont été faites dont la fantaisie n'était pas toujours exclue.

D'autres ne tendaient qu'à expliquer les buts politiques de ceux ayant dirigé sa préparation.

Dans bien des cas il était difficile de ne pas relever parfois chez l'auteur un manque d'objectivité.



FIG. 2. Le service d'ordre en place sur le Quai des Belges à Marseille

Dans ces lignes, le policier ayant participé aux investigations expose simplement les détails de l'enquête.

Ce fonctionnaire, à présent retraité, pas plus que les magistrats qui l'avaient désigné pour l'enquête, n'avaient à s'intéresser à l'action du Roi en Yougoslavie, mais seulement à des assassinats commis en France.

Notre rôle exigeait que nous fassions très souvent abstraction de considérations de toutes sortes en ce qui concernait la personnalité des victimes, voire les mobiles qui avaient poussé l'auteur et ses éventuels complices, pour ne considérer qu'une sorte de « règlement de compte » au cours duquel quatre meurtres et une dizaine de tentatives de meurtres avaient été perpétrés.

C'est dans les locaux de la Sûreté à Marseille qu'avait été transporté le corps pantelant de l'assassin où il expirait à 20 heures, toujours dans le coma.

Il était porteur d'un passeport tchécoslovaque au nom de Kelemen. Bien que le document apparaisse comme falsifié à l'examen approfondi, la photographie apposée sur le document était bien la sienne. On relevait sur l'un de ses bras un tatouage formé de deux tibias surmontés d'une tête de mort; en caractère slave les mots: « La Liberté ou la Mort ». Un deuxième pistolet avait été découvert dans la poche de son veston, ainsi qu'une bombe, sorte de grenade d'un modèle inutilisé en France.

Mais c'est l'examen minutieux des vêtements qui allait nous permettre d'établir l'une des premières pistes pour la poursuite des complices probables.

Le complet marron rayé dont était revêtu le régicide, paraissait neuf et provenait des magasins de « La Belle Jardinière ». Grâce aux indications fournies par ces magasins à Marseille, nous pûmes, à l'aide d'un numérotage relevé à l'intérieur de la doublure du gilet, déterminer qu'il avait été acheté à la succursale de la place Clichy, à Paris.

Aussitôt alerté téléphoniquement, mon excellent camarade et ami Belin, alors chef de service à la direction, au Ministère, établissait que l'achat avait été effectué depuis six jours seulement et avec d'autres. Il s'agissait de trois étrangers, pilotés par un quatrième s'exprimant correctement en français et qui avait réglé le montant des trois complets-vestons. La livraison avait été faite dans un hôtel de la rue Mazagan.

On pense quels éléments précieux put alors recueillir le réputé policier sur le signalement des voyageurs, leur comportement et autres détails utiles à l'orientation des recherches.

D'autre part une hôtelière d'Aix-en-Provence m'avait été adressée par mon collègue Paoli, commissaire central; elle pensait reconnaître dans la photo de l'assassin publiée par la presse, un de ses clients disparu depuis le matin de l'attentat.



FIG. 3. Le Roi Alexandre I<sup>er</sup>, qui vient de débarquer, se dirige vers l'automobile qui doit le conduire à la Préfecture. Derrière lui, M. Louis Barthou, Ministre français des Affaires Etrangères

Après que l'intéressée eut acquis la certitude qu'il s'agissait bien de son locataire, nous pûmes établir que c'était le dimanche 7 octobre que l'inconnu s'était présenté à l'hôtel, vers 20 heures. Sa chambre avait été retenue quelques instants auparavant par un homme s'exprimant assez bien en français. Ce dernier s'était inscrit sous le nom de Egon Kramer, commerçant à Prague; en plus de la sienne il retenait une chambre à

**BRAUN**

*Hotobuy*

Le flash électronique de  
réputation mondiale

*grande puissance  
poids léger  
manipulation aisée*

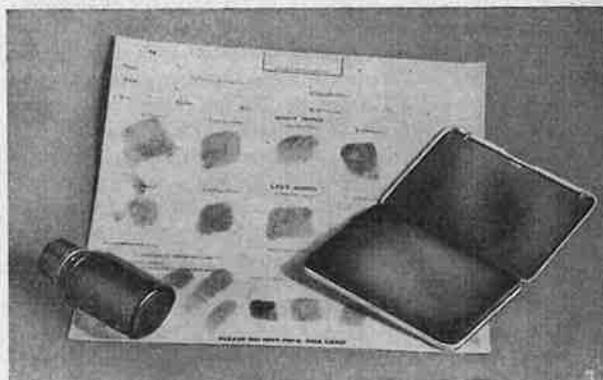


**GEVAERT PHOTO**  
SOCIÉTÉ ANONYME  
**BALE 6**

TOUTE  
PUBLICITÉ  
PEINTE

*Venillet*

GENÈVE



**« SE »**

Méthode pour relever les empreintes digitales (sans encre noire)

La couleur usuelle pour empreintes digitales présente souvent des inconvénients. La nouvelle méthode « SE » n'exige qu'un tampon encreur 6x9 cm., imprégné d'un liquide incolore, et quelques feuilles de papier « SE »

Les professionnels  
peuvent obtenir tous renseignements utiles.



**PERROT A.G. BIEL-BIENNE**

deux lits ; une personne l'accompagnait qui s'inscrivit sous l'état civil de Sylvestre Malny ; la deuxième personne devait se présenter plus tard... c'était Kelemen.

Et ainsi nous devions apprendre que la veille du drame, le lundi, les trois clients s'étaient absentés la journée entière ; que le soir, Kelemen et Malny seulement prenaient leur repas dans la salle du restaurant, Kramer (le seul qui parlait français) ne devant plus être revu à l'hôtel.

Le jour même de l'attentat, après plusieurs apéritifs à base de cognac, les mêmes Kelemen et Malny déjeunèrent et quittaient l'établissement à 12 h. 45, réglant tous les frais de séjour du trio et payant d'avance la location de la chambre à deux lits seulement pour la nuit du mardi 9 au mercredi 10 octobre.

Le soir même, Malny revenait seul (18 h. 30 avais-je établi par témoignages, 16 h. 30 soutiendra-t-il au procès). S'installant dans la salle à manger, il faisait comprendre au maître d'hôtel qu'il attendait son compagnon (lequel agonisait à cette heure-là dans les locaux de la police de Sûreté à Marseille) ; vers 19 heures, il sortait pour ne plus être revu.

Ainsi donc aucun doute n'était plus possible, c'était bien le régicide de Marseille qui avait séjourné à l'hôtel d'Aix-en-Provence et il s'agissait bien d'un complot organisé par des étrangers venus de Paris.

#### PREMIÈRES ARRESTATIONS

De son côté le commissaire Belin, informé que les signalements de Malny et de Kramer ne correspondaient nullement à ceux des deux autres porteurs de complets achetés à « La Belle Jardinière », expédiait alors un télégramme-circulaire diffusant le signalement détaillé de ces derniers. Le lendemain, on l'informait — et il nous en instruisait — que deux suspects se trouvaient à Thonon dans un hôtel, qu'interrogés, ils avaient reconnu être venus en France avec Kelemen l'assassin, pour exécuter des consignes dont on devait leur communiquer la teneur au moment jugé opportun.

Porteurs de faux passeports tchécoslovaques aux noms de Benes et Novak, ils avaient avoué se nommer en réalité Zvonimir Pospichill et Yves Ratch. Pris de panique en apprenant à Paris — où vêtus de leur complet neuf acheté à « La Belle Jardinière », ils attendaient les ordres — la nouvelle de l'assassinat du Roi, ils tentaient de rejoindre la Suisse et de là, un des Etats où devaient les attendre ceux qui les faisaient agir.

On verra plus tard quelle devait être leur véritable tâche.

Mes recherches à Aix-en-Provence pour retrouver la trace du compagnon de Kelemen et la direction qu'il avait pu prendre en quittant l'Hôtel Moderne le soir tragique, m'amènèrent à découvrir qu'un couple mystérieux, dont je parvenais à établir les relations avec ceux qui m'intéressaient, avait séjourné dans un hôtel réputé du cours Mirabeau.

C'est surtout grâce aux chauffeurs de taxis et d'autocars, qu'il me fallut « dénicher », que je pus dresser les différents itinéraires de tous ceux dont les agissements se rapportaient aux dramatiques événements survenus la veille à Marseille. En moins de quarante-huit heures après lesdits événements, la documentation recueillie me permettait, après confrontations et recoupements, de rétablir les faits comme suit :

Le samedi 6 octobre, trois jours avant l'attentat, une femme aux cheveux blonds, âgée de 25 à 28 ans, au visage agréable, assez élégamment vêtue, discrètement fardée, se trouvait à Avignon où, à 20 heures, elle se présentait à l'Hôtel Régina. Parlant très peu le français, elle retenait une chambre à deux lits, son mari devant



FIG. 4. L'attentat vient de se produire, on transporte le Général Georges, gravement blessé

venir la rejoindre. Elle établissait une fiche au nom de Maria Voudracek, domiciliée à Trieste et venant de Paris ; ses bagages se composaient de deux volumineuses valises de cuir jaune.

Ressortie presque aussitôt, elle avait été demandée durant son absence par un individu s'annonçant au personnel de l'hôtel sous le nom de Kramer !

Vers 21 heures, la cliente revenait accompagnée de celui qu'elle présentait comme son mari. Tous deux parurent particulièrement satisfaits d'apprendre qu'un nommé Kramer était venu pour les voir.

Toujours à Avignon, mais dans un hôtel différent, je devais retrouver la trace du passage de Kramer accompagné de Kelemen et de Malny...

Dans l'après-midi du lendemain, dimanche 7 octobre, celle qui ne sera plus dorénavant désignée que sous l'appellation de « la Femme blonde » et son compagnon, se rendaient à Aix en autocar. A 19 heures, Kramer — le seul qui parlait correctement le français — se trouve également à Aix où il hèle un taxi. Il donne comme adresse l'hôtel du Cours Mirabeau et le Moderne, près

Qui dit publicité en France pense

**HAVAS**

400 journaux en régie

Qui dit publicité auprès des  
Familles françaises pense

**HAVAS**

Chasseur français - 480.000 abonnés

Qui dit publicité auprès du plus  
large auditoire français pense

**HAVAS**

Constellation - 500.000 exemplaires  
France - Union française

**HAVAS**

62, RUE DE RICHELIEU

PARIS (2<sup>E</sup>)

Tél. RIC 70.00

et ses succursales en Province



la marque qui a lancé et développé le

**CINEMASCOPE**

**R. BOURGEOIS S.A.**

**Primeurs  
en gros**

**IMPORTATION  
EXPORTATION**



*Maison fondée  
en 1868*

**5-7, rue Céard, GENÈVE  
Téléph. 24 42 38**

de la gare. En cours de route il fait stopper la voiture pour prendre « la Femme blonde » qui stationnait au bord d'un trottoir, paraissant l'attendre avec, cette fois, quatre valises !

Ayant déposé la voyageuse et deux valises seulement à l'hôtel du Cours, il poursuit au Moderne où il demande dans les conditions précédemment contées, les deux chambres que l'on sait (une pour lui et une deuxième, à deux lits, pour le futur assassin Kelemen et son camarade Malny).

Le lundi 8 octobre, veille de l'épouvantable tuerie, les cinq intéressés quittent leurs hôtels de fort bonne heure, le matin, pour n'y reparaitre qu'au repas du soir. Les aveux passés ensuite par le pseudo Malny, devaient confirmer ce que, en l'absence de tout témoignage, nous n'avions pu établir, à savoir que le quintette de conjurés s'était rendu à Marseille pour y examiner les lieux et, en quelque sorte, y préparer l'attentat. (La coquetterie féminine ne perdant jamais ses droits malgré les sombres desseins de ces terroristes, « la Femme blonde » trouva loisir de faire l'emplette d'une robe de soie dans un des plus élégants magasins de la rue Saint-Ferréo.)

Ce même lundi, à 22 heures, Kramer, de retour de Marseille, se faisait conduire en taxi à Avignon où il arrivait vers 23 h. 15 à la gare. Il est à supposer que c'est hors de France qu'il apprit la réussite de l'attentat.

Pour la matinée du 9 octobre, jour même des meurtres, « la femme blonde » et celui qu'elle a présenté comme son mari (on a entendu l'appeler « Petar ») règlent et quittent l'hôtel, après une conversation animée dans leur chambre avec un visiteur que l'on a tout lieu de supposer être Kelemen le meurtrier. Le couple emprunte l'autocar pour gagner Avignon. Il est presque certain qu'il prend en gare de cette ville un train pour une direction que je n'ai pu déterminer très exactement, mais qui ne pouvait être que celle de la frontière suisse ou italienne.

Quant à Malny, celui qui partageait la chambre du régicide à l'Hôtel Moderne, quatre heures après la tragédie de la Canebière, il louait à Aix-en-Provence un taxi sur le cours Mirabeau et se faisait conduire à la gare d'Avignon où il arrivait vers 21 heures, sans aucun bagage. La direction prise paraissait bien cette fois être celle de Paris.

#### NOUVELLES ARRESTATIONS

Belin, de nouveau alerté, avait diffusé à tous les services de gendarmerie et de police le signalement du fugitif.

C'est en gare de Fontainebleau où il pensait retrouver Pospichill et Raïtch qu'un agent de police interpella Malny. Tandis que l'agent de l'autorité examinait son passeport, il prit la fuite, gagnant la forêt proche et alors que la nuit était tombée.

Durant quatre jours il demeura caché, échappant aux battues en grim pant au sommet des arbres. Il m'assura avoir vu défiler ceux qui le recherchaient au-dessous de lui, blotti dans des branchages ! C'est la faim et la fatigue

qui le firent en somme se rendre alors qu'il venait de se restaurer frugalement dans un petit estaminet de la route de Corbeil.

Après avoir décliné sa véritable identité : Mio Kralj, il avoua tout, sauf sa participation effective à l'attentat, ayant été retenu, disait-il, par « la crainte de tuer des femmes et des enfants » (sic).

Il informait le commissaire Oudon qui l'interrogeait, qu'il avait déposé, avant son départ d'Aix-en-Provence, dans le sommier d'un des lits qu'il occupait à l'Hôtel Moderne, dans la chambre partagée avec Kelemen, l'assassin, deux bombes, un pistolet et des chargeurs !

C'est au cours de la nuit que mon « patron » d'alors, M. Martin, commissaire divisionnaire, prévenu téléphoniquement de Paris, me faisait prendre d'urgence à mon domicile afin d'aller procéder à Aix à la délicate « extraction ».

On peut s'imaginer l'effroi de la sympathique propriétaire lorsque réveillée en pleine nuit, elle apprit malgré bien des ménagements, qu'un jeune ménage ayant loué la chambre en cause, dormait paisiblement sur des bombes dont on ignorait même si elles n'étaient pas à retardement !

On fit changer les intéressés de local, réservant à plus tard le moment de leur donner les raisons de ce matinal transfèrement.

Puis ce fut la délicate opération dans cette sinistre chambre où, avec un peu d'imagination, nous nous demandions si d'un instant à l'autre, nous n'allions pas nous retrouver dans les airs après une formidable détonation. Pas plus les magistrats du Parquet que nous-mêmes n'étions familiarisés avec la manipulation de pareils engins et l'artificier militaire auquel nous avions fait appel ignorait tout de la composition et du mécanisme de ces dangereux objets.

Chacun par un coin nous soulevâmes le sommier à bout de bras, et tel un chirurgien dans une salle d'opération, l'artificier après avoir enlevé la toile qui avait été reclusée, mit enfin à jour les deux bombes. Il les examina succinctement pour s'assurer qu'il n'y avait pas de danger immédiat. L'énorme pistolet et ses chargeurs furent également découverts.

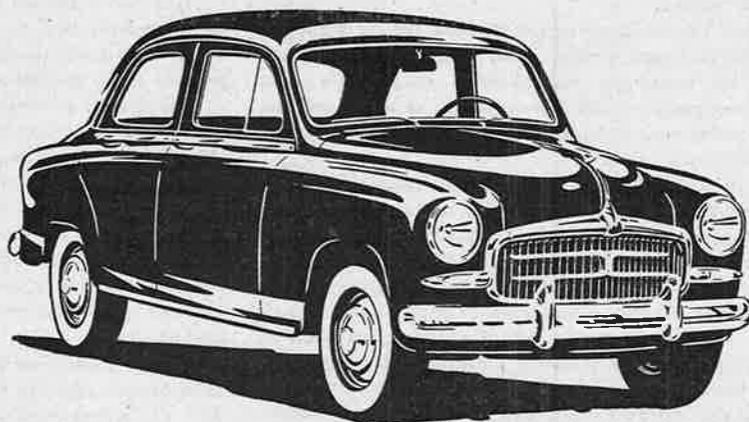
Zvonimir Pospichill, Yvan Raïtch et Mio Kralj (alias Malny) furent transférés à la prison Chave à Marseille où j'eus l'occasion de les voir à diverses reprises pour des détails au sujet de leur identité.

Le juge d'instruction chargé du dossier, M. Ducup de Saint-Paul, ne dormait plus ; il fallait faire vite, on lui signalait des oustachis ou des oustachas dans tous les coins de France ; en tous lieux on avait aperçu « la femme blonde », de toutes parts il devait adresser des commissions rogatoires, des mandats de perquisitions, des mandats d'amener. Le Parquet général — lui-même alerté par le Garde des sceaux — le relançait à tous instants, les journalistes l'assaillaient et j'étais le seul autorisé à pénétrer dans son cabinet à toute heure sans me faire annoncer.

# FIAT

## 1400<sup>A</sup>

7/50 CV  
125 km/h



La plus étonnante des voitures moyennes pour son confort, sa vitesse, sa durée, son économie et sa maniabilité.

**SACAF** — 108, ROUTE DE LYON — **GENÈVE**

## ***Les Laboratoires*** **VIFOR S. A.**

fabriquent, exportent

une gamme  
étendue de produits pharmaceutiques



GENÈVE - (Suisse)

## **Charles GIACOBINO**

**GÉRANCE**

*Vente et achat  
d'immeubles,  
villas, terrains*

*Prêts  
hypothécaires*

*Assurances*

**Rue de Hollande 14 - Genève**

Téléphone 25 63 33

En avons-nous tenu des conférences, en avons-nous lu des rapports, des procès-verbaux, des lettres de fous, de farceurs, d'exaltés. Il n'y eut pas jusqu'à un duel que le brave juge faillit avoir avec un avocat, dont on verra par la suite qu'il se fit radier à la deuxième audience du premier procès... car il y eut deux procès!

Avec le concours de hauts fonctionnaires de la police yougoslave causant correctement le français, des investigations furent poursuivies à l'étranger pour connaître l'itinéraire des conjurés et vérifier leur état civil.

‡ L'assassin au passeport du nom de Kelemen, se nommait en réalité Dimitrof Vetitchko-Kerin, né à Kamenitza, village de Bulgarie, le 19 octobre 1897; il était marié deux fois.

Sous le nom de Vladimir Gueorguieff Tchernozemski, il avait été condamné par le Tribunal départemental de



FIG. 5. Le régicide Vetitchko, s'étant dit Kelemen, vient d'être lynché par la foule

Sofia, le 5 janvier 1932, à la détention perpétuelle pour l'assassinat, le 2 septembre 1930, d'un nommé Naoum Tomalevski, membre de l'oustacha comme lui et sans doute considéré comme traître à cette cause. A noter que sous le nom de Dimitrov Vladimirov, il avait été condamné à mort par contumace le 7 septembre 1928 par le même tribunal, pour l'assassinat du député communiste Hadji Dimov-Dima, le 12 novembre 1924, dans la capitale bulgare.

Bénéficiant d'une loi d'amnistie, on le retrouve fin 1932 habitant à Sofia, au numéro 75 de la rue Kozluduj, puis le bruit courut qu'il avait été supprimé par ordre de la redoutable organisation révolutionnaire macédonienne (O.R.I.M.). En réalité il ne fait aucun doute que Velitchko, alias Kelemen, fut adressé au chef des Croates oustachis qui était Ante Palevitch, lequel servait — tout en s'en servant — la politique balkanique du dictateur italien Mussolini.

Mio Kralj, né le 17 septembre 1908 à Koprivnica, en Yougoslavie, était soupçonné d'être l'auteur d'un attentat commis dans un commissariat de police de Zagreb à l'aide d'une machine infernale; il y avait eu plusieurs tués et blessés.

Quant à Eugenco Kvaternick, s'étant dit Kramer, retourné à l'étranger, sans aucun doute avant l'attentat et après avoir placé ses gens, il avait de qui tenir:

Petit-fils d'un révolutionnaire, auteur d'un volume célèbre consacré au problème croate auquel s'étaient intéressés les diplomates français du Second Empire, il organisa vers 1872 contre Vienne, un mouvement révolutionnaire dont il prit la tête.

Son grand-père maternel, le Dr Frank, avait donné son nom, avant la guerre de 1914, à l'aile extrémiste du parti autonome croate.



FIG. 6. Vetitchko-Kerin, Dimitrof, s'étant dit Kelemen, l'assassin du Roi Alexandre I<sup>er</sup> et de M. Barthou

Agé à l'époque de 28 ans, parlant cinq langues, journaliste, il avait durant quelque temps suivi des cours à la Faculté de droit de Nancy. Le fait que nous avons pu établir qu'il était, parmi les conjurés venus en France pour l'attentat, le « délégué » d'Ante Pavelitch, me laisse à penser que c'est lui qui, sous le nom de Kvaternik, figura comme ministre de l'Intérieur, pendant la courte durée du gouvernement autonome croate dont Pavelitch était le chef durant la dernière guerre.

Ainsi donc, parmi les sept étrangers dont le passage avait été relevé en France, l'un était mort après l'attentat (Kelemen, en réalité Velitchko-Kerin), trois étaient arrêtés (Pospichill, Raitch et Mio Kralj, alias Malny), un autre, en fuite, était identifié: Eugenco Kvaternik.

Restait le couple de l'hôtel du cours Mirabeau à Aix-en-Provence, l'homme que l'on avait entendu appeler « Petar » et « la femme blonde ».

Ah! cette femme blonde! c'est elle surtout qui retenait l'attention du public, sinon des magistrats. Les amou-

Grâce à.....



je m'habille  
sur prototype

*le vêtement à mes mesures, au prix de la confection*

le manteau ou le complet 178.- 198.- 228.- 248.-

**AUX NOUVEAUTÉS**

Brunschwig & C<sup>ie</sup>  
Place Palud, LAUSANNE

**BON GÉNIE**

Nouveautés  
34, rue du Marché, GENÈVE

**“PROTYP”**

Passage Gerbergasse 16, BASEL



**C A P**

ASSURANCE JURIDIQUE

**Direction:**  
Place Longemalle 1, Genève



**Relie la Suisse à 19 pays  
et 60 centres importants  
des U.S.A.**

*DÉPARTS JOURNALIERS DE GENÈVE  
ET ZURICH*



Réservations et informations auprès de votre  
agence de voyages ou tél. (022) 32 66 00

reux du mystère et de la poésie se pâmaient à la moindre information de presse la concernant ; on assurait qu'elle était pleine de ce charme slave tant chanté et dont les membres du complot se seraient servis pour fasciner les criminels exécutants. On assurait aussi que c'est en raison de ce charme qu'on lui avait confié le soin de « trimbalier » dans ses luxueuses valises et au travers des frontières tout l'arsenal des malfaiteurs, ce qui n'arrivait point à atténuer l'intérêt qu'elle provoquait parmi les amateurs de certains films d'espionnage ou policiers !

Et si je dois avouer que nous ne sommes jamais parvenus à l'identifier, je reconnais également que c'est avec beaucoup de complaisance que le public admit une information d'agence allemande annonçant sa mort accidentelle, aux environs de Gênes, après une randonnée effarante au volant d'une puissante voiture, brûlant les poteaux-frontière pour se précipiter dans les flots, du haut d'une falaise, à la suite d'une malencontreuse embardée.

Pas identifié non plus l'étranger qui l'accompagnait et qu'on avait entendu appeler « Petar ».

On a souvent eu tendance de penser qu'il pouvait s'agir de Ante Pavelitch, venu sur place pour stimuler le zèle de ses adeptes. Personnellement je ne me suis jamais longuement attardé à cette hypothèse surtout parce que les signalements ne concordaient sur aucun point.

Psychologiquement il est à noter que d'ordinaire on évite d'exposer la personne considérée comme l'âme d'un pareil mouvement et dont l'arrestation risquerait d'interrompre la marche vers le but à atteindre.

Mais de toute façon, après les aveux de Pospichill, de Raith et de Mio Kralj, le juge d'instruction se trouvait dans l'obligation d'inculper Ante Pavelitch et de décerner contre lui un mandat d'arrêt.

Nous savions parfaitement où il se trouvait et supposions que Kvaternich était allé le rejoindre.

Devant les demandes pressantes du Gouvernement français, Mussolini, le dictateur italien alors si puissant, fut dans l'obligation d'avoir un geste en raison des précisions fournies par les enquêteurs. Le 17 octobre la police italienne les arrêtait à Turin. Les naïfs pensaient à l'extradition immédiate ; nous ne fîmes même pas autorisés à aller les interroger à la prison italienne !

Le trajet effectué par les conjurés pour arriver en France et le plan qu'ils avaient dû dresser pour que la victime désignée ne puisse leur échapper furent reconstitués :

C'est de Budapest qu'ils arrivaient lorsque, sous les ordres de Kvaternik, ils descendaient fin septembre à l'Hôtel des Palmiers à Lausanne, venant de Zurich où ils s'étaient rassemblés. On devait d'ailleurs retrouver à la gare de cette ville un bagage demeuré à la consigne et contenant des armes ! (Le Souverain avait manifesté le désir de se rendre à Lausanne avant son retour en Yougoslavie pour y consulter un oculiste de réputation mondiale.)

De Lausanne ils atteignent Paris, par Evian et Thonon,

puis vont s'installer à Fontainebleau, après l'achat des complets-vestons à « La Belle Jardinière ».

Mais auparavant, Kvaternik conduit Pospichill et Raith à Versailles où le roi Alexandre I<sup>er</sup> doit se rendre le 11 octobre. Sans nul doute on est venu examiner les lieux en vue d'un attentat et pour le cas où celui de Marseille « raterait ». (En dernier ressort : Lausanne.)

C'est le 6 que Velitchko-Kerin, porteur d'un faux passeport au nom de Kelemen, et Mio Kralj sous le nom de Malny, quittent Fontainebleau pour Avignon et Aix-en-Provence où, pilotés par Kvaternik (Kramer), ils arrivent le 7 octobre, un dimanche, dans la soirée ; on connaît à présent la suite.

Kvaternik, ayant mis ses hommes en place tant à Fontainebleau, pour un éventuel attentat contre le Roi à Versailles, qu'à Aix-en-Provence pour celui à tenter à Marseille, rejoint Turin dans la nuit du 8 au 9 octobre, sans aucun doute pour rendre compte au chef Pavelitch de ses diligences en vue de l'exécution de leur projet meurtrier.

#### UN PROCÈS EN DEUX ÉPISODES

C'est le 17 novembre 1935 que notre justice allait avoir à décider du sort de ceux qui, avec le meurtrier, étaient venus en France dans l'intention de participer à l'assassinat du Roi ; pouvaient-ils penser que, ce faisant, ils n'entraîneraient pas la mort de plusieurs Français ?

Et c'est pourquoi l'ombre du Roi n'apparaissait point seule à nos magistrats, mais avec celle de quatre citoyens français. C'est ce que n'arrivaient pas à comprendre les accusés présents et leurs chefs, également accusés mais à l'abri ! qui s'élevaient véhémentement contre l'inculpation d'« association de malfaiteurs ». Leur désir évident était de faire dévier les débats sur le plan strictement politique. L'opinion publique en l'occurrence pleine de bon sens, estimait surtout que ces révolutionnaires auraient tout aussi bien pu agir de la sorte dans leur pays, sans venir faire d'innocentes victimes en pays étranger, qu'il s'agisse de la France ou de la Suisse.

Mio Kralj paraissait le plus... insouciant. Des psychiatres devaient venir déclarer à la barre que ses facultés mentales s'étaient légèrement ressenties des événements survenus depuis l'instant où, sur la Canebière, il déclarait avoir quitté Kelemen qui allait décharger son arme sur les occupants de la voiture royale et voulait l'entraîner avec lui. J'ai déjà dit qu'il m'avait personnellement fait comprendre, en souriant, combien il s'était amusé dans la forêt de Fontainebleau, le jour où « perché » sur un arbre, il assistait au casse-croûte de ceux qui le recherchaient. Même au cours des audiences on constate chez lui un visage serein, un air presque narquois.

Tout autre était l'attitude et l'expression de Pospichill : un masque énergique, un continuel souci de bien comprendre. Un regard d'illuminé, un peu effrayant, mais reflétant malgré tout une impression d'honnêteté et de bravoure. Il avait réussi à comprendre un peu et à parler le français à la prison.



- 17 rubis
- Etanche
- Incabloc
- Balancier «Solfix»
- Ressort incassable

**55.-**



En vente chez **SOLVIL** Rue du Rhône 27 Genève

**Champion**

14 HP

11 L. aux 100 km

**STUDEBAKER**

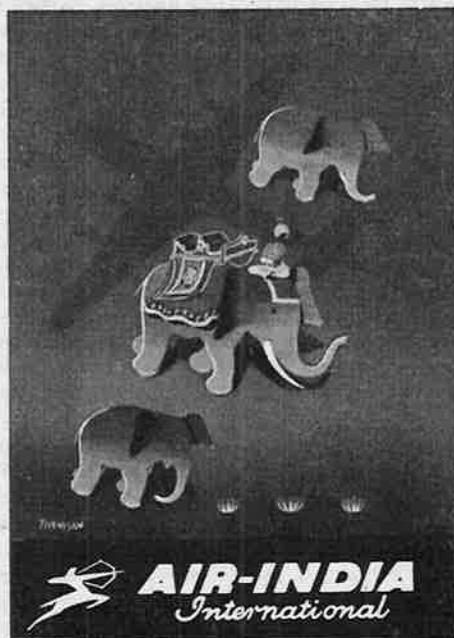
19 HP

16 L. aux 100 km

**Commander**

GENÈVE

Garage de l'Athénée Chemin Malombré Tél. 25 12 50



Contact your Travel Agent or A.I.I., Geneva - Tel. 33 99 20 - 32 91 20

Quant à Raïth, d'apparence plutôt souffreteuse, il m'a toujours paru résigné et fataliste. Plus fermé que ses camarades, il répondait pourtant poliment, sans toutefois donner l'impression qu'il abandonnait quoi que ce fût des buts qui sont ceux de tout bon oustachi.

L'association croate de Pittsburg aux Etats-Unis avait fait appel aux offices de M<sup>e</sup> Georges Desbons, avocat au barreau de Paris, pour défendre les accusés.

Dès le début de l'audience, on sentit venir l'orage. Tout était prétexte au défenseur pour créer des incidents, déposer des conclusions, récuser les interprètes ; ses interventions devenaient de plus en plus agressives et violentes à mesure que les débats avançaient.

Et le deuxième jour, l'ultime incident se produisit :

« C'est ça la Justice française ? » hurla le tonitruant défenseur ; et il ajouta, à peu près :

« Si je l'avais voulu, je serais député et je pourrais vous impressionner avec mon mandat... » et suivirent d'autres paroles constituant des allusions blessantes pour la dignité des magistrats.

C'en était trop, vraiment, et, chose rare dans les annales judiciaires, le procureur général, M. Rol, réclama la radiation de M<sup>e</sup> Desbons, radiation que par un jugement la Cour prononça.

Pour un incident il était de taille et ce fut un beau chahut.

Le défenseur radié refusait de sortir et sans doute inspiré par l'exemple du grand Mirabeau, il s'écria :

« Je n'obtempérerai que devant la force ! »

Il obtempéra aux ordres d'un capitaine de gendarmerie, qui lui avait posé la main sur l'épaule, mais avant de sortir il demanda à être encadré de deux inspecteurs de la Sûreté, estimant avoir mis ses jours en danger en ayant accepté de plaider cette cause !

Quant aux accusés, n'ayant pas compris très exactement tout ce qui s'était passé, l'interprète leur expliqua qu'on les jugerait une autre fois.

« Entendu, fit répondre Pospichill, mais si M<sup>e</sup> Desbons n'est pas là, nous ne répondrons plus rien. »

C'est deux mois après, exactement le 5 février 1936, que le procès fut repris.

Le magistrat auquel incombait cette fois le soin de diriger les débats était le premier président Loison qui avait déjà présidé avec une habileté consommée, les audiences du retentissant procès des autonomistes à Colmar. Sa voix claire, son langage châtié étaient en parfaite harmonie avec le style académique du nouveau défenseur, le bâtonnier du barreau de Paris : M<sup>e</sup> de Saint-Auban.

Dès le début, sans heurt, mais avec une douce fermeté, si l'on peut dire, le premier président Loison avait su s'imposer.

L'on eut connaissance au cours de ces débats, par les déclarations de témoins et des inculpés eux-mêmes, de ce qu'était exactement l'histoire de l'oustacha.

Dès son accession au trône, en 1921, le roi Alexandre I<sup>er</sup> s'était heurté à des difficultés sans nombre, créées parmi

un peuple de plus de 15 millions d'habitants dont le sang, les mœurs et la religion étaient différentes.

Les Croates, notamment, poursuivaient l'agitation pour leur autonomie comme ils le faisaient déjà alors qu'ils étaient rattachés à l'Autriche-Hongrie.

L'Oustacha était une organisation révolutionnaire croate pour la libération du joug étranger quel qu'il soit, et la création d'un Etat libre et indépendant. Ses adeptes se livraient non seulement à une propagande intense, mais aussi à des attentats. Les dirigeants trouvaient auprès de certaines grandes nations voisines, sinon une complicité, du moins une neutralité des plus bienveillantes.



FIG. 7. Le Commissaire Guibbal dépose à la barre. Au fond, le Premier Président Loison

C'est ainsi que l'Oustacha avait organisé en divers pays étrangers et notamment en Autriche, en Hongrie et en Italie, des sortes de camps d'entraînement pour ses adhérents (« tabors »). L'organisation possédait un véritable état-major (« Glavni », « Ustaski », « Stan ») et un chef suprême (« Poglavnik ») qui n'était autre qu'Ante Pavelitch. Dans divers pays : Etats-Unis, Allemagne, Amérique du Sud, Belgique et autres s'étaient créées des « Associations croates ».

En prêtant serment tout oustachi devait jurer d'exécuter, sans condition, tous les ordres du chef, en vue de la création de l'Etat croate indépendant. Il était prévenu que la mort punirait tout parjure.

Une déclaration de Pospichill au procès illustrera ce qui précède.

Comme le président lui demandait quelle devait être sa mission en France, il assura ne pas l'avoir connue très exactement, ajoutant qu'il n'aurait pas hésité à supprimer le Roi si l'ordre lui en avait été donné par le chef suprême, de même qu'il se serait précipité du haut de la Tour Eiffel si ce même chef lui en avait fait transmettre l'ordre (sic).

Pour tout ce qui concerne

Vos déplacements d'affaires - Vos voyages d'agrément

Adressez-vous à

**HAVAS EXPRINTER**  
Organisation internationale de voyages

Billets de chemin de fer, location de places - Passages aériens et maritimes pour le monde entier - Réservation de chambres - Voyages individuels à forfait - Voyages collectifs, congrès et pèlerinages.

A PARIS : Avenue de l'Opéra 26, OPE. 56.41

EN PROVINCE : Les succursales HAVAS

DANS LE MONDE : Correspondants dans toutes les capitales

VIENT DE PARAITRE

**INTRODUCTION PRATIQUE**  
AU  
**DROIT SUISSE DU CLEARING**

par Pierre ENGEL

Docteur en droit - Avocat au Barreau de Genève

- *Exposé systématique de la législation en la matière*
- *Rapport de la jurisprudence administrative*
- *Droit du clearing et droit commun*  
Inclusivement les dispositions pénales

**Fr. s. 15.—** En vente chez l'auteur, 10, rue de Hollande, Genève (Suisse)

On se rend assez difficilement compte chez nous du danger permanent que présentent l'existence d'Associations secrètes du genre de l'O.R.I.M. (terroristes macédoniens) ou de son pendant l'Oustacha. Capables d'amener de sanglantes insurrections, elles mettent constamment en péril la vie de leurs ennemis politiques. Elles ne sont cependant pas composées de repris de justice ou de gens sans aveux, mais d'honnêtes gens, au regard du droit commun, persuadés d'être de véritables patriotes et uniquement animés par un idéal.

Evidemment mon divisionnaire d'alors M. Martin et moi-même eûmes à nous expliquer à la barre sur nos visites aux accusés à la prison de Marseille en l'absence de tout avocat et accompagnés d'un interprète qui n'était autre qu'un collègue yougoslave.

Mio Kralj, alias Malny, voulut savoir pourquoi je l'avais certain jour, emmené « promener » en ville ! Les déclarations des aliénistes à son sujet m'ont toujours laissé supposer que, par suite d'une crise d'amnésie, il ne se souvenait plus qu'il s'agissait alors pour lui de me désigner le restaurant où il affirmait avoir déjeuné, la veille de l'attentat, avec le régicide et le couple formé par « Petar » et « la femme blonde ».

Le président fit donner publiquement connaissance de la lettre que la veuve du Souverain assassiné sur le sol français, adressait à son conseil, l'éminent homme d'Etat et lumière du Barreau parisien : M<sup>e</sup> Paul Boncour, pour l'informer de son intention de retirer sa constitution de partie civile :

« ... La date est à présent fixée où les accusés vont avoir à répondre de leur crime devant la justice des hommes. Je puis donc considérer comme achevée la tâche douloureuse que je m'étais imposée.

» Ayant pleine et entière confiance en la Justice française, je remets ma cause entre les mains de ses représentants, ne voulant pas qu'une voix si autorisée soit-elle, qui s'élèverait en mon nom, puisse faire même supposer que je sépare ma cause de celle de la France elle-même. »

Abstraction faite de toute préoccupation politique, on voudra bien convenir que les termes de cette lettre étaient fort touchants.

Ainsi on en arriva sans incident notable au réquisitoire du redoutable représentant de l'opinion, chargé de soutenir l'accusation. Le procureur général manœuvra une formidable pièce d'artillerie dont le tir bien ajusté ne pouvait amener que la mort et c'est en effet la peine capitale que réclama in fine le haut magistrat.

» La contre-offensive de M<sup>e</sup> Saint-Auban constitua certainement une des plus puissantes et émouvantes plaidoiries de la magnifique carrière du maître. Tout serait à citer ; quelques passages seulement :

« Ces hommes, si loin de nous par les mœurs, les traditions, avec lesquels nous ne pouvons communiquer que par la laborieuse gymnastique des interprètes ; ces hommes, qu'on le veuille ou non, en l'état de nos lois,

n'ont pas tué et, l'auraient-ils fait, que nous devrions encore reconnaître qu'ils n'étaient que des instruments. »

Puis :

« Un acte ne doit pas se juger par l'horreur qu'il inspire, mais d'après le but poursuivi par ses auteurs. »

Et encore :

« N'oubliez pas que l'Histoire est écrite avec du sang. »

Parmi les jeunes confrères du Barreau d'Aix-en-Provence qui l'assistaient, l'un d'eux, M<sup>e</sup> Bonnelly, termina par un pathétique appel aux jurés et qui pourrait bien être considéré aujourd'hui comme une sorte de prophétie :

« Souvenez-vous, leur dit-il tout frémissant et le doigt levé, que l'Histoire a des revirements souvent imprévus !

#### JUGEMENTS

Trente-deux questions auxquelles avait à répondre le jury et à 19 h. 30, le 12 février 1936, dans un silence impressionnant, les avocats apprenaient que leur contre-offensive à la dangereuse attaque du Ministère public avait triomphé : les circonstances atténuantes étaient en effet accordées aux trois accusés, condamnés seulement aux travaux forcés à perpétuité.

Après l'annonce de la peine, Pospichill se leva, tel un tribun et presque au garde-à-vous, d'une voix puissante, il s'écria : « A bas les bourreaux ! Vive Pavelitch ! Vive la Croatie libre ! » Les gendarmes l'entraînèrent.

Quant à Kvaternich et Pavelitch, ils furent, après une courte audience, condamnés à mort par contumace... On sait ce qu'ils devinrent grâce à Mussolini durant la dernière guerre.

Quelle fut l'impression provoquée par le verdict à l'époque ?

— La Justice française a passé, se contenta de dire M<sup>e</sup> de Saint-Auban.

— Dommage, dit un diplomate yougoslave présent, à l'heure où l'Allemagne prodigue ses amabilités aux nôtres et essaie de les entraîner dans son orbe.

— Verdict conforme au bon sens de nos juristes, dirent certains autres.

— Verdict maladroît, estimèrent encore des personnalités se donnant comme très versées dans les questions de politique étrangère.

Et le rideau se baisse sur cette retentissante et horrible tuerie dont la populaire Canebière de Marseille fut le témoin il y a vingt ans.

Au cours de l'occupation de la France par les troupes allemandes, Pospichill, Kralj et Raith auraient été libérés, avec beaucoup d'autres prisonniers, de la prison centrale de Fontevault. Il est donc probable qu'ils jouissent quelque part de leur liberté. S'ils militaient encore dans un oustacha quelconque, les Français ne peuvent que souhaiter qu'ils ne reviennent jamais plus chez eux pour laisser « exploser » leur colère.